

InfoCOUPE

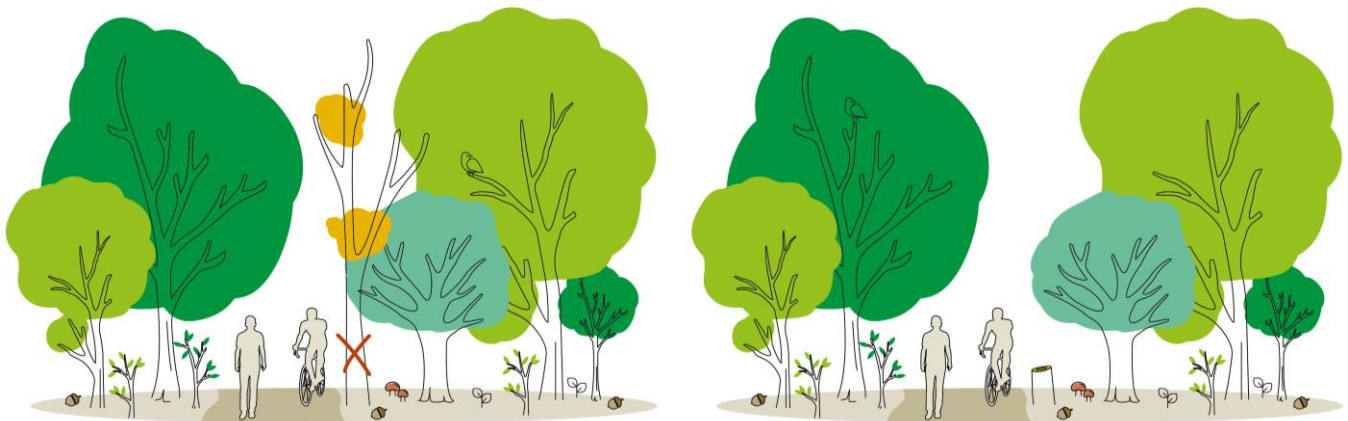
1 juillet 2022

Forêt domaniale de Meudon

La forêt domaniale de Meudon est gérée par l'Office national des forêts selon un aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt.

Aujourd'hui l'ONF prévoit une coupe de sécurité dans le parc forestier des Bruyères situé sur la commune de Sèvres.

Une coupe de sécurité programmée



Les arbres dépérissants et dangereux aux abords des chemins, des routes et des infrastructures sont coupés pour assurer la sécurité de tous.

Informations coupe

Nombre d'arbres prélevés	Environ 30 arbres : un vieux chêne et des arbres de - de 35 cm de diamètre dangereux
Volume de bois prélevé	25 m3
Type de peuplements	Arbres présentant des signes de dépérissement
Date de début des travaux	18 juillet 2022
Durée du chantier	3 semaines (en fonction des conditions météorologiques)



Détails travaux

>> La coupe de sécurité va **concerner une trentaine d'arbres qui présentent des risques de chutes dont 1 vieux chêne qui présente** des signes de dépérissement avancés, représentant un danger pour les usagers de la forêt et des petits sujets jugés dangereux. **Par ces coupes les forestiers assurent la sécurité de tous dans le parc forestier.**

Qui va couper le bois ?

Cette coupe sera réalisée par l'équipe de bûcheron de l'ONF.

Pourquoi cette coupe ?

Les parcs forestiers comme le parc des Bruyères sont des endroits particulièrement fréquentés. L'ONF a pour mission d'assurer la sécurité de tous dans ces espaces et la forêt. Du fait de sa fréquentation et de sa proximité avec les villes, le parc fait l'objet d'une attention particulière de la part des forestiers qui programment régulièrement des travaux de sécurisation pour limiter tout danger.

Après cette coupe ?

Les arbres prélevés ne seront pas remplacés. Le parc forestier va se régénérer naturellement,

> La lumière apportée par la coupe va permettre aux jeunes arbres aux abords de se **développer naturellement**.

Où va le bois prélevé ?

Parce qu'avec le bois tout se trie et rien ne se perd les bois font l'objet d'un tri par l'ONF selon leurs qualités :

- le vieux chêne en bois d'œuvre,
- le reste des bois sera valorisé en bois dit d'industrie pour faire des planches de bois aggloméré

Plan de la coupe



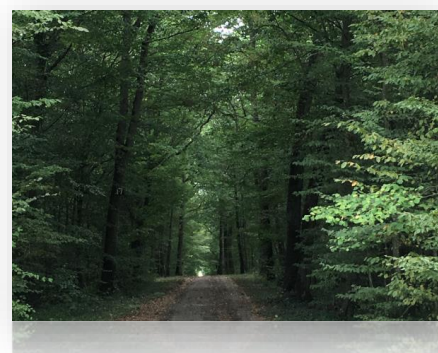
Coupe de sécurité



La forêt domaniale de Meudon

Grande de **1100 hectares**, située aux portes de Paris, la forêt domaniale de Meudon est un véritable poumon vert, un élément structurant parmi les espaces naturels de l'ouest parisien. Elle présente un relief escarpé et se caractérise par ses sept étangs qui lui donnent son originalité paysagère.

La forêt est aujourd'hui touchée par le dépérissement de ses peuplements de châtaigniers et de frênes notamment en lien avec des maladies accentuées par le réchauffement climatique. Les forestiers de l'ONF s'emploient à gérer cette forêt en prenant en compte son caractère péri-urbain et afin de la rendre résiliente pour les générations futures.



Une sylviculture spécifique à l'Île-de-France

Les forêts franciliennes, véritables poumons verts de notre région, sont des espaces qui accueillent de plus en plus de visiteurs pour le loisir, qui préservent la biodiversité mais aussi qui produisent les bois dont la société a besoin. Depuis le 13e siècle ces espaces ont été façonnés par l'homme, assurant ainsi leur régénération et leur caractère durable. Depuis 2017, pour répondre à la demande sociétale, l'Office national des forêts a fait le choix de changer de mode de sylviculture. Les forêts d'Île-de-France sont désormais gérées en futaie irrégulière : les arbres d'âge, d'essence et de taille variés cohabitent sur une même parcelle. Les choix sylvicoles se font arbre par arbre. Les éclaircies régulières et le renouvellement se font simultanément sans avoir recours aux coupes définitives/rases.* L'aspect boisé de la forêt se trouve maintenu en permanence avec un couvert continu.

*Attention, les coupes rases restent nécessaires pour quelques cas très particuliers : crise sanitaire, maladies, mise en sécurité...

CONTACT

Agence territoriale Ile-de-France Ouest
27, rue Edouard Charton
78000 Versailles

Ag.versailles@onf.fr

